

MARCHE A BONS DE COMMANDE DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur

Commune de Montreuil-le-Gast
Adresse : 3 rue de la Mairie – 35520 MONTREUIL-LE-GAST
Téléphone : 02 99 66 90 93
Télécopie : 02 99 66 10 06

Objet de la consultation

Fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de Montreuil-le-Gast.

Date limite de remise des offres

Le 03/05/2019
Heure : 12:00

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi : fermé au public
Mardi et Vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-18h00
Mercredi : 14h00-18h00
Jeudi : 9h00-12h00 / 15h00-18h00
Samedi : 9h00-12h00 (fermé pendant les vacances Scolaires)



Transmission des offres UNIQUEMENT par voie électronique **Transmission par voie papier non autorisée**

Le candidat retenu qui répond par voie électronique s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, lors de l'attribution, les pièces contractuelles du marché

Sommaire

1. Objet du marché	3
1.1 Lieu de livraison des fournitures	3
1.2 Décomposition en lots	3
1.3 Forme du marché	3
1.4 Durée du marché– Reconduction – Délais d’exécution.....	3
2. Organisation de la consultation	4
2.1 Procédure de passation.....	4
2.2 Variantes	4
2.3 Modification de détail au dossier de consultation.....	4
2.4 Délai de validité des offres	4
2.5 Mode de dévolution : marchés séparés	4
2.6 Dispositions relatives aux groupements	4
3. Contenu du dossier de consultation.....	4
4. Retrait du dossier de consultation.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres	5
5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :	5
5.2 Éléments nécessaires au choix de l’offre.....	7
6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché	7
6.1 Jugement des candidatures	7
6.2 Jugement des offres.....	8
6.3 Attribution du marché	13
7. Conditions d’envoi et de remise des candidatures et des offres	14
8. Renseignements complémentaires.....	15
9. Procédures de recours.....	15

1. Objet du marché

La consultation a pour objet la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire de Montreuil-le-Gast.

1.1 Lieu de livraison des fournitures

Commune de Montreuil-le-Gast, restaurant scolaire (1 Rue des Lilas).

1.2 Décomposition en lots

Les différents lots de la consultation sont les suivants :

- N° 01 – Viande rouge
- N° 02 – Porc, charcuterie
- N° 03 – Volaille
- N° 04 – Poisson
- N° 05 – Surgelé
- N° 06 – Crèmerie (Beurre, œuf, fromage) Bio
- N° 07 – Crèmerie (Beurre, œuf, fromage) Conventionnel
- N° 08 – Epicerie Bio
- N° 09 – Epicerie Conventionnelle
- N° 10 – Fruits et légumes Bio
- N° 11 – Fruits et légumes Conventionnels

1.3 Forme du marché

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné à bons de commande avec maximum sans minimum en application des articles 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant maximal est fixé à l'acte d'engagement.

Les prestations du marché sont exécutées par l'émission de bons de commande successifs selon les besoins. Chaque bon de commande précise les prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée et en détermine la quantité.

Le marché sera conclu avec un seul opérateur économique.

1.4 Durée du marché – Reconduction – Délais d'exécution

La durée du marché, les modalités de reconduction et les délais d'exécution figurent à l'acte d'engagement.

2. Organisation de la consultation

2.1 Procédure de passation

La présente consultation est lancée suivant une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2 Variantes

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Le pouvoir adjudicateur ayant une politique qualitative affirmée, les candidats devront tenir compte de ce point afin de proposer dès l'offre de base le produit pertinent.

2.3 Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

2.5 Mode de dévolution : marchés séparés

La consultation est divisée en 11 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché séparé confié à une entreprise unique ou un groupement d'entreprises.

Possibilité de présenter une offre pour :

- Un lot
- Un ou plusieurs lots
- L'ensemble des lots

2.6 Dispositions relatives aux groupements

Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation.
- Le cadre d'acte d'engagement
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Le Cahier de Clauses Techniques Particulières
- Les Bordereaux des Prix
- Liste des échantillons (selon saisonnalité)

4. Retrait du dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) peut être consulté et téléchargé gratuitement à l'adresse suivante :

<http://marches.e-megalisbretagne.org>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, il est recommandé à l'entreprise de créer un compte sur la plateforme de dématérialisation où il renseignera notamment le nom de l'organisme soumissionnaire, et une adresse électronique afin de la tenir informée des modifications éventuelles intervenant en cours d'une procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions reçues, . . .).

Le candidat est informé que seul l'exemplaire du dossier de consultation détenu par le pouvoir adjudicateur fait foi.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les candidats auront à produire, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

5.1 Éléments nécessaires à la sélection des candidatures :

Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

5.1.1 Situation juridique

Certificats fiscaux et sociaux : - Le candidat pourra fournir, au stade de la candidature, l'ensemble des attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

- Déclaration sur l'honneur : - Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Formulaire DC1 ou équivalent : Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants
- Formulaire DC2 ou équivalent : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- Habilitation à engager la société si nécessaire, habilitation du mandataire en cas de groupement
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

5.1.2 Capacité

- Attestation d'assurance : - déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- Références de service ou fournitures similaires : - présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit, il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

En vertu de l'article 49 II du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, dans le cadre de leur candidature, il est exigé que les candidats joignent une traduction en français aux éléments rédigés dans une autre langue.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article 53 I du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Les candidats sont invités à utiliser le coffre-fort électronique disponible gratuitement depuis leur compte sur **<http://marches.e-megalisbretagne.org>**.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 53 II du décret précité, les candidats ne sont pas tenus de fournir au pouvoir adjudicateur les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Enfin, selon les dispositions de l'article 49 du décret précité, le pouvoir adjudicateur accepte que les candidats présentent leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne du 5 janvier 2016 établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements justifiant de leurs capacités.

Les candidats peuvent constituer ou réutiliser un DUME dans sa version électronique via l'une des url suivantes : <https://ec.europa.eu/tools/espdl/> OU <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>

Il est précisé que le pouvoir adjudicateur n'autorise pas les candidats à se limiter à indiquer dans le document unique de marché européen qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'informations particulières sur celles-ci.

Le DUME devra obligatoirement être rédigé en français.

Dispositif :

Cette consultation est éligible au dispositif MPS (Marché Public Simplifié). Ainsi en déposant une offre par ce dispositif, les candidats ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur la base de leur seul numéro SIRET. Ils auront accès à un formulaire de candidature MPS à compléter. Ce formulaire sera pré-rempli grâce au numéro SIRET et permettra de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infra communautaire, adresse) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, info greffe...) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).

Attention, les candidats devront joindre leur offre technique et commerciale ainsi que les documents de la candidature qui ne sont pas dans le formulaire MPS.

5.2 Éléments nécessaires au choix de l'offre

Pour le choix de l'offre, les candidats doivent produire les documents suivants :

- Un Acte d'Engagement (AE) **par lot**
- Un Bordereau des Prix (BP) **par lot**
- Le catalogue des prix du fournisseur ou tarif général
- Les fiches techniques correspondant aux produits proposés par le candidat
- Mémoire technique et documentations : voir critères de choix
- Echantillons suivants les modalités fixées dans la liste jointe au DCE

6. Jugement des candidatures, des offres et attribution du marché

6.1 Jugement des candidatures

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

6.2 Jugement des offres

Lot 01 – Viande rouge

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir un échantillon de 500 g de bœuf bourguignon piécé à 40g.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 02 – Porc, charcuterie

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir un échantillon de 500 g de sauté de porc piécé à 40g ainsi que 4 tranches de jambon

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 03 – Volaille

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir 2 morceaux de poulet.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 04 – Poisson

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir un filet de cabillaud.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 05 – Surgelé

Prix		/30
Qualité analysée selon fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 06 – Crèmerie (beurre, œuf, fromage) Bio

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir un yaourt au fruit, 250g de fromage blanc à 40%.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 07 – Crèmerie (beurre, oeuf, fromage) Conventionnel

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir un yaourt au fruit, 250g de fromage blanc à 40%.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 08 – Epicerie Bio

Prix		/30
Qualité analysée selon fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 09 – Epicerie Conventionnelle

Prix		/30
Qualité analysée selon fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 10 – Fruits et légumes Bio

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir 1 salade verte, 1 botte de radis, 1 botte de carotte, 1 concombre.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Lot 11 – Fruits et légumes conventionnels

Ce lot sera évalué qualitativement sur dégustation. Prévoir 1 salade verte, 1 botte de radis, 1 botte de carotte, 1 concombre.

Echantillon à remettre pour le 21 mai 2019 à 12h en mairie.

Prix		/30
Qualité analysée selon échantillons et ou fiches techniques et toute information fournie		/30
Service	Délai de livraison classique	/5
	Délai de livraison urgent ou dépannage	/5
	Suivi et gestion des commandes	/5
Performance en matière de protection de l'environnement	Mode de production, d'élevage, fabrication	/5
	Modes et temps de transport des denrées	/5
	Maîtrise des déchets (emballages et conditionnement)	/5
Performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture		/10
TOTAL		/100

Rectification des offres :

En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le Bordereau des Prix, seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du Bordereau des Prix qui sera pris en considération.

Dans le cas de prix unitaire et si le sous-détail d'un prix unitaire est demandé, si des erreurs de multiplication, d'addition ou de report sont constatées dans ce sous-détail, dans l'offre d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

6.3 Attribution du marché

La réglementation ne fait plus obligation à l'opérateur économique, soumissionnant seul ou sous forme de groupement, de signer son offre. Toutefois, **la signature de l'offre du candidat attributaire devra impérativement intervenir au plus tard à l'attribution du marché.**

Conformément à l'article 55 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir les documents qui justifient qu'il n'entre pas dans les cas d'interdiction de soumissionner dans un délai de 8 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

7. Conditions d'envoi et de remise des candidatures et des offres



Transmission des offres UNIQUEMENT par voie électronique

Transmission par voie papier non autorisée

Le candidat retenu qui répond par voie électronique s'engage à s'équiper d'un certificat électronique et à signer électroniquement, lors de l'attribution, les pièces contractuelles du marché.

La transmission des documents ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : **<http://marches.e-megalisbretagne.org>**.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Formats de fichiers acceptés :

En cas de transmission de réponse par voie électronique, les documents fournis doivent être dans l'un des formats suivants, sous peine d'irrecevabilité de l'offre :

- Format bureautique propriétaire de Microsoft compatible version récente (.doc, .xls et .ppt),
- Format texte universel (.rtf),
- Format PDF (.pdf),
- Formats images (.gif, .jpg et .png),
- Format pour les plans (.dxf et .dwg).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Copie de sauvegarde :

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique (CD-Rom, DVD-Rom, clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise, à l'adresse indiquée dans le présent règlement de consultation, sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde », l'identification de la procédure concernée et les coordonnées de l'entreprise.

Cette copie de sauvegarde pourra être ouverte en cas de défaillance du système informatique ou lorsqu'un virus est détecté dans le document électronique transmis par le candidat.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits à l'issue de la procédure par le pouvoir adjudicateur.

8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande écrite ou courriel à :

Renseignements techniques

Commune de Montreuil-le-Gast

Nom du contact : M. Jean-Yves CLOLUS

Adresse : 3 rue de la Mairie 35520 MONTREUIL-LE-GAST

Tel : 02 99 66 90 39

courriel : mairie@montreuil-le-gast.fr

URL : <http://marches.e-megalisbretagne.org>

Renseignements administratifs

Commune de Montreuil-le-Gast

Nom du contact : Adeline DEBOS

Adresse : 3 rue de la Mairie 35520 MONTREUIL-LE-GAST

Tel : 02 99 66 90 39

Fax : 02 99 66 10 06

courriel : mairie@montreuil-le-gast.fr

URL : <http://marches.e-megalisbretagne.org>

Seules les demandes adressées au moins 15 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 10 jours avant la date fixée pour la réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Conditions d'envoi et de remise des candidatures et/ou des offres* du présent document.

9. Procédures de recours

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent.

Les voies et délais des recours dont dispose le candidat sont :

- Référé précontractuel prévu aux articles L. 551-1 à L. 551-12 et R.551-1 à R.551-6 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 et R.551-7 à 551-10 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA, après la signature du contrat.
- Recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat, ouvert aux tiers dans le délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées.

ANNEXE : EXIGENCES RELATIVES AU CERTIFICAT DE SIGNATURE

Certificat de signature :

Le certificat de signature du signataire doit être conforme au RGS (Référentiel général de sécurité) ou équivalent et respecter le niveau de sécurité exigé.

- Cas 1 : Certificat émis par une Autorité de certification «reconnue» - Aucun justificatif à fournir

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- RGS, <http://references.modernisation.gouv.fr/>
- EU Trusted Lists of Certification Service Providers (Commission européenne), https://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm/

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

- Cas 2 : Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance - Différents justificatifs à fournir

La plateforme de dématérialisation accepte tous les certificats de signature électronique présentant des conditions de sécurité équivalentes à celles du Référentiel général de sécurité (RGS).

Le candidat s'assure par lui-même que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité défini par le Référentiel général de sécurité (RGS), et en fournit les justificatifs dans sa réponse électronique.

Le candidat fournit également tous les éléments techniques permettant au pouvoir adjudicateur de s'assurer de la bonne validité technique du certificat utilisé.

Ainsi, le signataire doit transmettre avec sa réponse électronique les éléments suivants :

a) tout élément permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature (preuve de la qualification de l'Autorité de certification, politique de certification, adresse du site internet du référencement de l'Autorité de certification),

b) les outils techniques de vérification du certificat (chaîne de certification complète jusqu'à l'Autorité de Certification racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation des certificats).

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers :

La réglementation autorise le soumissionnaire à utiliser l'outil de signature de son choix.

- Cas 1 : Le soumissionnaire utilise l'outil de signature de la plate-forme - Aucun justificatif à fournir

La plate-forme intègre un outil de signature électronique, qui réalise des Jetons de signature au format réglementaire XAdES.

Dans ce cas, le soumissionnaire n'a aucun justificatif à fournir sur les signatures électroniques transmises et l'outil de signature utilisé.

- Cas 2 : Le soumissionnaire utilise un autre outil de signature que celui intégré à la plate-forme - Différents justificatifs à fournir

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui de la plate-forme, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- a) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES.
- b) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Il est précisé que tous ces éléments doivent être d'accès et d'utilisation gratuits pour l'acheteur, et être accompagnés le cas échéant de notices d'utilisation claires.

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....
agissant en qualité de.....
Nom et adresse de l'entreprise :.....
.....
.....

déclare sur l'honneur en application des articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre État de l'Union européenne ;
- ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou du marché ;

e) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées

suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

f) Marchés de défense et de sécurité (MDS) : ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

h) que les renseignements fournis dans le formulaire DC2, et ses annexes, sont exacts.

Documents de preuve disponibles en ligne :

Adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

.....
.....

Fait à

Le

Signature.....

.....